

AVIS DE RECRUTEMENT

La Commune de Vresse-sur-Semois recrute un Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme

FINALITES ET MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur général, le Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme gère les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, aux constructions et transformations des biens et espaces environnants sur le territoire communal.

De manière secondaire, le Conseiller sera également en charge :

- Des dossiers relatifs à la mobilité ;
- Du Programme Communal de Développement (P.C.D.R.).

COMPETENCES PRINCIPALES

- Assurer la gestion quotidienne et le suivi administratif des dossiers d'urbanisme ;
- Accueillir, renseigner et orienter les citoyens en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- Préparer les différents dossiers administratifs, notamment :
 - o Les dossiers de permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, permis d'environnement, permis unique, ... ;
 - o Les renseignements urbanistiques généraux et notariaux, certificats d'urbanisme ;
 - o Les dossiers communaux en matière d'aménagement du territoire (plans d'aménagement, rapports urbanistiques, rapports d'incidences sur l'environnement, ...);
 - o Les éventuelles infractions urbanistiques en collaboration avec les autres services de la commune, de la police et de la région wallonne (SPW-Territoire) ;
- Gérer le Programme Communal de Développement rural (P.C.D.R.) ;
- Gérer les dossiers relatifs à la mobilité en étant le relais entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme.
- Elaborer les rapports d'activités en lien avec la fonction ;
- Suggérer aux autorités communales et au Directeur général toute mesure ou projet opportun visant l'amélioration du service public.

Cette liste n'est pas exhaustive, suivant ses compétences, d'autres tâches que réalise le Service pourrait lui être affectées.

PROFIL RECHERCHE

Connaissances techniques :

- Vous avez des connaissances :
 - o Approfondies en :
 - Aménagement du territoire et urbanisme et la législation de référence (CoDT, GRU, SDC, SDT, Décret relatif à la voirie communale, Décret relatif aux permis d'environnement, AGW déterminant les critères de salubrité, etc.) ;
 - Lecture de plans et de données cartographiques
 - o De base en :
 - Outils informatiques de base (notamment Office et Libre Office) ainsi que les fonctionnalités des logiciels répertoriés comme utiles pour l'exercice de la fonction (différents logiciels de cartographie, gestion des délibérations (iA.Délib), etc.) ;

Compétences comportementales :

- Vous avez l'esprit d'initiative ;
- Vous savez travailler en équipe ;
- Vous faites preuve de qualité et de rigueur ;
- Vous êtes résistant au stress ;
- Vous êtes dynamique, flexible, polyvalent et autonome ;
- Vous êtes organisé ;
- Vous faites preuve de neutralité ;
- Vous savez jongler entre une vision globale et les détails les plus fins d'une tâche.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Conditions générales :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
 - Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
 - Jouir des droits civils et politiques ;
 - Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (**mod 595** -avant la date de l'examen) ;
 - Satisfaire aux lois sur la milice ;
 - Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
 - Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures ;
- Réussir les épreuves de sélection.

Conditions particulières :

- Être titulaire du permis de conduire B ;
- Au niveau du diplôme : disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé.

REGIME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Régime de travail : Temps partiel (4/5)

Type : Contractuel

Salaires : Échelle de départ : D6 – barème RGB de la fonction publique – rémunération variable en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle utile à la fonction

ATOUPS

- Disposer d'une connaissance des services communaux et du territoire communal ;
- Justifier d'une expérience de gestion et de pratique en aménagement du territoire et urbanisme (justifier d'une expérience de 7 années est un sérieux atout) ;
- Présenter des compétences en matière de mobilité ;
- Pouvoir gérer les infractions urbanistiques (constatation, procès-verbaux, proposition du mode de réparation et contrôle de son respect, etc.) ;
- Être dans les conditions d'obtention d'un passeport APE au plus tard lors de l'engagement.

AVANTAGES

- Jours de congé annuel ;
- Chèques-repas ;
- Second pilier de pension ;
- Facilité d'obtention d'une assurance hospitalisation (SSC) ;
- Allocation de fin d'année ;
- Intervention à 100% pour les frais de transport entre domicile et lieu de travail organisé par les sociétés de transports publics ;
- Octroi d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail.

EPREUVES DE SELECTION

50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total) :

- **Epreuve 1** : une épreuve **écrite** propre à l'emploi considéré permettant de tester les connaissances professionnelles en rapport avec la fonction à conférer et de la capacité à comprendre une situation et à rechercher des solutions concrètes.
- **Epreuve 2** : une épreuve **orale** sous la forme d'un entretien approfondi devant jury et qui permettra :
 - o D'évaluer les connaissances théoriques et pratiques ainsi que la personnalité du candidat ;
 - o De s'informer sur ses motivations et son intérêt pour la fonction.

MODALITES DE CANDIDATURE

Vous devez adresser votre candidature par courrier recommandé ou la déposer auprès du Directeur général, contre accusé de réception pour **le 19 janvier 2024** (date de la poste faisant foi) :

Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS
Monsieur le Directeur général
Rue Albert Raty, 112
5550 VRESSE SUR SEMOIS

Documents qui doivent obligatoirement être annexés aux candidatures :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie du diplôme ou des attestations des formations suivies en lien avec la fonction ;
- Extrait du casier judiciaire vierge (mod 595) ;
- Une copie du permis de conduire B.

La date limite pour le dépôt des candidatures : **19 janvier 2024.**

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD